



Développement économique

PASS COMMERCE ET ARTISANAT DE SERVICE

SOUTENIR LA CRÉATION, LA REPRISE ET
LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
COMMERCIALES ET ARTISANALES
INDÉPENDANTES



QU'EST-CE QUE LE PASS COMMERCE ET ARTISANAT ?

C'est un dispositif mis en place par Lannion-Trégor Communauté, en partenariat avec la Région Bretagne, dont l'objectif est de **moderniser** et de **dynamiser** les **activités commerciales et artisanales indépendantes**, qui contribuent activement à la **vie locale** et au **développement de l'emploi**.

BÉNÉFICIAIRES

Toute entreprise commerciale ou artisanale de service indépendante :

- ⇒ de **7 salariés** CDI ETP maximum
(hors gérant/président)
- ⇒ dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas
1 million € HT

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- ⇒ Entreprise ayant un projet de **création**, de **reprise** ou de **modernisation**,
- ⇒ Implantée sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté, en centre-ville, dans une zone de centralité ou dans un quartier prioritaire de la ville.



LES OPÉRATIONS ÉLIGIBLES

TRAVAUX IMMOBILIERS

- Mise aux normes (hygiène, électrique etc.)
- Accessibilité
- Embellissement intérieur et extérieur (peinture, enseigne, lumineuse, etc.)
- Sécurité (rideaux de fer, alarme)
- Second œuvre (électricité, plomberie, menuiserie intérieure, chauffage, climatisation, isolation intérieure, cloisons, escaliers, terrasse commerciale)
- Isolation extérieure (bois, PVC, pierre, crépi)
- Ravalement de façade (s'il ne constitue pas l'unique investissement et s'il est en lien direct avec le projet global)
- Menuiseries extérieures (porte d'entrée, devanture, vitrine)

ÉQUIPEMENTS

- Mobiliers et matériels de production (chambres froides, vitrines réfrigérées, fours de boulangerie, etc.)
- Matériels de manutention (manitou, transpalette)

INVESTISSEMENTS NUMÉRIQUES & IMMATERIELS

- Prestations numériques (acquisition de matériel informatique, logiciel de caisse, création d'une e-boutique, visite virtuelle, etc.)
- Prestations de conseil (stratégie commerciale, accessibilité, CRM, gestion relation client, etc.)

MONTANT DE LA SUBVENTION

- ⇒ **30% des investissements HT**, plafonnée à **7 500€**
- ⇒ Minimum d'investissements : 6 000 € dans le cas général, 3 000 € pour les travaux d'accessibilité ou matériels numériques
- ⇒ Subvention co-financée par Lannion-Trégor Communauté, la Région Bretagne et les villes de Lannion* et Perros-Guirec*

**Pour les entreprises implantées sur ces communes.*

ACCOMPAGNEMENT GRATUIT

La **CCI** et la **CMA** vous aident à monter votre dossier de demande d'aide.

UNE QUESTION ? CONTACTEZ-NOUS

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Lannion-Trégor Communauté
Tél. 02 96 05 09 00
catherine.lemoigne@lannion-tregor.com



avec le soutien de la Région Bretagne



Lannion-Trégor Communauté
1, rue Monge
22307 Lannion Cedex
www.lannion-tregor.com

